



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ENERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Délégués en exercice : 16

Délégués présents : 14

Date de convocation : le 5 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-165-AGDB

Nomenclature : 1.1.1 Commande publique– marchés publics - travaux

OBJET : PROCÉDURE ADAPTÉE PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE
CHAUFFERIE À GRANULÉS DE BOIS AVEC RÉSEAU DE CHALEUR À MONTAGNAC-SUR-LÈDE

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Président.

Etaient présents :

- M. BORIE Daniel,
- M. BOUSQUIER Philippe,
- M. CAMINADE Jean-Jacques,
- M. COSTES Jean-Louis,
- M. DE SERMET Pascal,
- Mme LE LANNIC Geneviève,
- M. LUNARDI Daniel,
- M. MARTET Damien,
- M. PINASSEAU Jean,
- M. POLO Alain,
- M. PONTTHOREAU Michel,
- Mme REIMHERR Annie,
- M. SALAND Philippe.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

- M. BARJOU Jean-Pierre,
- M. CAMANI Pierre.

Mme Annie REIMHERR a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Montagnac-sur-Lède a transféré à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne la compétence « Réseau de chaleur » aux fins notamment d'exercer la maîtrise d'ouvrage d'une opération de création d'une chaufferie à granulés de bois avec réseau de chaleur sur la commune, sur la base d'une note d'opportunité réalisée par TE 47 dans le cadre de l'animation chaleur renouvelable remenée en partenariat avec l'ADEME et la Région.

Une étude de faisabilité technique et économique a permis d'établir le périmètre exact du projet.

Un marché à procédure adaptée portant sur les travaux de création d'une chaufferie à granulés de bois avec réseau de chaleur à Montagnac-sur-Lède a été lancé le 24 février 2023.

Les travaux consistent à créer une chaufferie à granulés de bois localisée dans le bâtiment de la salle des fêtes. Cette chaufferie alimentera en chauffage, par le biais d'un réseau de chaleur, l'ensemble des bâtiments suivants : salle des fêtes, mairie, école, cantine et logement communal. Les travaux concernent principalement : la dépose des équipements existants, la création dans les locaux de la salle des fêtes d'une chaufferie à granulés de bois avec silo de stockage des granulés et système de régulation, la liaison entre la chaufferie et le bâtiment de la mairie par un réseau enterré, le raccordement des réseaux partant de la chaufferie aux réseaux existants, la mise en service de l'ensemble des installations.

Il s'agit d'un marché public de TRAVAUX, décomposé en 2 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé :

- Lot n°1 : CHAUFFERIE À GRANULÉS DE BOIS
- Lot n°2 : RÉSEAU DE CHALEUR

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Le délai global d'exécution des travaux a été fixé à 4 mois (période de préparation et études d'exécution incluses).

L'avis d'appel public à la concurrence est paru :

- au BOAMP le 24 février 2023 (avis n°23-26285)
- sur Marchés Online le 25 février 2023 (avis n°AO-2309-4001)

Le dossier de consultation a fait l'objet de 20 retraits identifiés sur le profil acheteur, par 18 sociétés différentes.

7 plis électroniques ont été déposés par 4 candidats différents avant la date limite de dépôt des offres fixée au 24 mars 2023 à 12h00.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre (le bureau d'études techniques Adara, situé 2 rue des Platanes – 64510 ASSAT), la Commission des Marchés à Procédure adaptée, lors de sa séance du 27 avril 2023 à 9h00, a proposé d'attribuer les lots 1 et 2 de la procédure adaptée portant sur la création d'une chaufferie à granulés de bois avec réseau de chaleur à Montagnac-sur-Lède, conformément aux critères pondérés de jugement des offres fixés dans le Règlement de la Consultation :

- ① **La valeur technique pour 50%**, décomposée en sous-critères suivants :
 - Note méthodologique d'organisation prévisionnelle : 40%
 - Moyens humains affectés au LOT concerné : 30 %
 - Moyens matériels et techniques affectés au LOT concerné : 30 %
- ② **Le prix pour 40%**
- ③ **Le développement durable pour 10%**

Au vu de ces avis, il est proposé que le Bureau Syndical :

- ⇒ approuve les projets de marché public découlant de la procédure adaptée pour la création d'une chaufferie à granulés de bois avec réseau de chaleur à Montagnac-sur-Lède avec :
 - l'entreprise ATSE BORDES (24590 SAINT GENIES) dans le cadre du lot n° 1, pour un montant après négociation de 49 912,44 € HT ;
 - l'entreprise INEO AQUITAINE (47240 BON ENCONTRE) dans le cadre du lot n° 2, pour un montant de 20 160,00 € HT ;
- ⇒ donne mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

**Oui, l'exposé de son Président,
le Bureau Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les projets de marché public découlant de la procédure adaptée pour la création d'une chaufferie à granulés de bois avec réseau de chaleur à Montagnac-sur-Lède avec :
 - l'entreprise ATSE BORDES (24590 SAINT GENIES) dans le cadre du lot n° 1, pour un montant après négociation de 49 912,44 € HT ;
 - l'entreprise INEO AQUITAINE (47240 BON ENCONTRE) dans le cadre du lot n° 2, pour un montant de 20 160,00 € HT ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

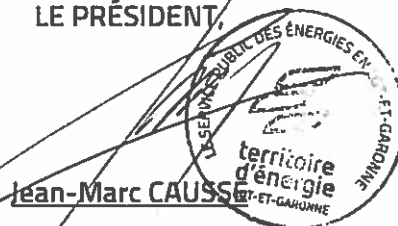
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Annie REIMHERR
LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN LOT-ET-GARONNE
territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

LE PRÉSIDENT,


Jean-Marc CAUSSE
LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN LOT-ET-GARONNE
territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

AR Prefecture

047-254701824-20230515-2023_165_AGDB-DE
Reçu le 16/05/2023

